

Titre : Les spécificités du plan de sondage de l'Enquête Nationale sur les Ressources des Jeunes

Auteurs : Sébastien FAIVRE (INSEE - DMCSI) : sebastien.favre@insee.fr
Pierre-Arnaud PENDOLI (INSEE - DMCSI) : pierre-arnaud.pendoli@insee.fr

Thème : Définition d'un plan de sondage et échantillonnage

L'enquête nationale sur les ressources des jeunes a pour objectif l'étude des conditions de vie des jeunes âgés de 18 à 24 ans.

Le premier enjeu de l'enquête est la définition d'une base de sondage qui permette le tirage d'un échantillon représentatif des jeunes de 18 à 24 ans habitant en Métropole. L'Enquête Annuelle de Recensement (EAR) 2013 étant l'enquête de Recensement la plus récente disponible au moment du tirage de l'échantillon d'ENRJ en mai 2014, elle a naturellement été choisie comme base de sondage dans le cadre de l'Échantillon-Maître OCTOPUSSE. Pour des raisons d'efficacité de la collecte, seuls ont été conservés dans la base de sondage les logements de l'EAR 2013 avec un jeune âgé entre 18 et 24 ans au moment de la collecte¹.

Néanmoins, OCTOPUSSE couvre essentiellement les logements ordinaires et exclut donc dans leur grande majorité les communautés (internats, résidences universitaires, foyers) où résident de nombreux jeunes de cette classe d'âge. Un échantillon complémentaire de jeunes vivant en communautés a donc été tiré selon une méthodologie spécifique afin d'éviter un biais de couverture de la population ciblée.

D'autre part, une des principales caractéristiques de la population des jeunes est sa mobilité, qui a pu être étudiée grâce aux données de la source fiscale, qui permet de suivre l'évolution de la composition des foyers fiscaux d'une année sur l'autre. Ces travaux ont permis d'avoir une estimation du taux anticipé de ménages hors champ et ont conduit à faire évoluer le protocole d'enquête pour limiter au maximum les déchets de collecte.

Une fois la base de sondage constituée, il s'agit dans un second temps de définir la méthodologie de tirage de l'échantillon. À l'instar des autres enquêtes ménages INSEE, les logements ordinaires et les communautés de jeunes doivent être sélectionnés exclusivement dans un échantillon restreint de zones géographiques, les unités primaires de l'Échantillon-Maître OCTOPUSSE appelées ZAE². L'un des objectifs de l'échantillonnage est alors le calcul des allocations à tirer par ZAE afin d'obtenir un échantillon de logements et de communautés équipondérés.

Cependant, pour des raisons de programmation de l'activité annuelle des enquêteurs en 2014, il a été nécessaire de fournir dès l'été 2013 les allocations par ZAE, alors que l'EAR 2013 n'était pas encore disponible. On a donc procédé à un calcul anticipé d'allocations à partir de l'EAR 2008, puis forcé ces allocations par ZAE lors du tirage de l'enquête dans l'EAR 2013 au printemps 2014. *A posteriori*, on a pu également comparer ces allocations anticipées aux « vraies » allocations qui auraient été calculées si l'EAR 2013 avait été disponible au moment de la fourniture des allocations.

Enfin, le champ retenu pour l'enquête étant celui des jeunes ayant pour « résidence habituelle » (au moins un mois par an) les logements sélectionnés, il est nécessaire de mettre en œuvre un partage des poids, puisqu'un jeune interrogé peut avoir plusieurs résidences habituelles et être en lien avec plusieurs logements de la base de sondage. Ce partage des poids est rendu plus complexe par le processus de sélection du jeune interrogé : on sélectionne en effet prioritairement un jeune parmi ceux qui résident encore dans le ménage au moment de l'enquête pour une enquête en face à face, et sinon, on sélectionne un jeune parmi ceux qui résidaient dans le logement en janvier 2013 et qui l'ont quitté depuis, pour un entretien par téléphone. Ce protocole impose donc d'introduire des questions complémentaires sur les occupants des autres résidences avec lesquelles le jeune est potentiellement en lien³, pour déterminer s'il aurait pu être sélectionné via un ou plusieurs autres logements.

¹ Jeunes nés entre le 2 octobre 1989 et le 1^{er} octobre 1996, la collecte débutant au 1^{er} octobre 2014.

² Zones d'action enquêteur.

³ Y compris la ou les résidences de ses parents si ce ou ces logements ne constituent plus pour lui une résidence habituelle, dans le cas où plus aucun jeune du champ ne réside dans ce ou ces logements et où le jeune sélectionné y résidait encore de façon habituelle en janvier 2013.